

Commune de SAINT-GILLES
M. Th. VAN CAMPENHOUT
Echevin de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 16512-PU2014-29
N/Réf : AVL/KD /SGL-2.358/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Arthur Diderich, 6.
Transformation d'une habitation unifamiliale (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant M. A. Lopez Vazquez.)

En réponse à votre lettre du 23/07/14, sous référence, reçue le 28/07, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/14.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'immeuble de style Beaux-Arts sis place Van Meenen, 22.
Elle vise notamment à régulariser la construction d'une véranda surmontée d'une terrasse en façade arrière et l'ajout de quatre velux en toiture avant.

La CRMS n'émet pas d'objection à la véranda et à la terrasse qui s'intègre dans le bâti existant.
En ce qui concerne l'ajout des velux en toiture avant, elle suggère de se limiter à deux velux identiques (horizontaux) en toiture avant et de reporter les deux velux supérieurs (combles) en toiture arrière.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.